



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 123072

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation extrêmement préoccupante des enseignants en France. Leur niveau de rémunération a en effet diminué entre 2000 et 2009 alors que, dans le même temps, il s'est accru dans les deux tiers des pays de l'OCDE. Intervenue en 2010, la revalorisation des débuts de carrière permet tout au plus à ses bénéficiaires de percevoir à l'embauche un salaire équivalent à celui versé en 2000. D'autre part, la portée de la politique de primes instaurée par le Gouvernement demeure extrêmement limitée. Même lorsqu'elles sont effectivement attribuées, leur montant demeure des plus modestes par rapport à celui observé dans le reste de la fonction publique d'État. Il s'ensuit qu'aujourd'hui, le niveau de vie des enseignants français est inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. La perte d'attractivité de cette profession a pour conséquence, entre autres, une chute des inscriptions aux concours. D'autre part, nombre de jeunes enseignants démissionnent après quelques années de service en raison de conditions de travail de plus en plus difficiles et de la faiblesse de leur rémunération eu égard au niveau d'étude désormais requis (bac + 5 minimum pour un professeur des écoles). La revalorisation de ce métier, en particulier sur le plan salarial, est devenue une urgence si l'on veut éviter l'hémorragie des vocations et, à terme, la mise en péril du service public d'éducation. Il lui demande dès lors quelles mesures il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123072

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12437

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)